

# COMMUNIQUÉ

**À PUBLIER IMMÉDIATEMENT**

## **Orthophonistes et audiologistes adoptent un nouveau code de déontologie**

**Regina (Saskatchewan)** – La déontologie régit le comportement de chaque membre d'une profession. À l'occasion des cérémonies d'ouverture de son 30<sup>e</sup> congrès annuel qui s'est tenu à Regina (Saskatchewan) du 4 au 17 mai 2005, l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes a dévoilé un nouveau code de déontologie. Ce code formule les valeurs, principes et normes de base qui doivent guider le comportement professionnel des membres et qui permettront de maintenir leur niveau de responsabilisation et de crédibilité auprès du grand public.

La dernière révision du code de déontologie de l'ACOA remontait à 1992. En raison des progrès et des nouvelles formes de pratique, le code devait être révisé, ce qui a été fait en consultation avec l'ensemble des membres et à la suite d'un examen approfondi mené par un groupe de travail pendant deux ans. Le code régit tous les membres de l'ACOA exige qu'ils fassent preuve d'intégrité, de professionnalisme, de bienveillance et de respect, qu'ils adoptent des normes élevées et qu'ils maintiennent à jour leurs compétences. Il traite aussi des normes minimales à respecter, y compris en ce qui concerne les pratiques commerciales, les conflits d'intérêts, la tenue des dossiers, la recherche, le respect de la vie privée, etc. Les normes contenues dans le code sont aussi celles sur lesquelles le comité d'éthique de l'ACOA fonde ses actions et ses décisions.

L'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes (ACOA) est le porte-parole national de 4 800 professionnels. À titre d'association à but non lucratif, l'ACOA s'occupe des besoins professionnels de ses membres, défend les intérêts des personnes nécessitant des services liés à la parole, au langage et à l'ouïe, et fait connaître la contribution des orthophonistes et des audiologistes au bien-être de la population canadienne atteinte d'un trouble de la communication.

<http://www.caslpa.ca/francais/resources/ethics.asp>

– 30 –

**Personne-ressource :** **Angie Friend**  
Directrice des communications  
Tél. : 1-800-259-8519, poste 23  
Courriel : [angie@caslpa.ca](mailto:angie@caslpa.ca)